

Assemblée générale de l' A.D.E.C.

jeudi 26 janvier

18h 15
salle de la mairie

Pour nous contacter

Ph. Lapresle, 15 rue Famille Kerlau, Caudan
02 97 05 60 27 / 06 30 05 36 10 – adec-caudan@orange.fr

Pour (ré)adhérer :

Hervé Mélédo, 2 rue des Sources, Caudan
La cotisation annuelle est de 10 €.

Notre site internet :

<https://arec-caudan.pagesperso-orange.fr/>

Pour la première fois depuis trois ans, notre assemblée générale retrouve sa date traditionnelle de janvier. La menace du covid semble s'éloigner. Au contraire, les menaces environnementales planétaires se précisent : incendies, tempêtes, inondations, perte de biodiversité. Même la Bretagne a connu un été anormalement chaud et sec. Plus personne - ou presque - ne nie l'ampleur des changements climatiques, la nécessité de les limiter et de s'adapter. Les réponses ne sont toutefois que rarement à la hauteur des enjeux.

A l'échelle de notre commune, depuis 1976, l'ADEC, comme son nom l'indique, s'est fixée comme raison d'être la défense de l'environnement des Caudanais. C'est là l'unique critère de nos prises de position que ce soit, parmi les dossiers qui nous ont occupés cette année, pour la mise à 2x2 voies de la D769, l'extension de l'IME de Kergaudou ou celle de la zone d'activité de Kerpont. D'autres acteurs ont d'autres objectifs. La défense de l'environnement, c'est le nôtre.

Nous approuvons toutes les mesures qui vont dans ce sens (installation de panneaux solaires, nouveaux itinéraires cyclables, relance du projet de sentier en vallée du Scorff). Nous alertons dans le cas contraire. En toute indépendance, prêts au dialogue. Prêts aussi à prendre notre part - modeste - à l'ouvrage en organisant des nettoyages, des soirées d'information, telle ou telle animation, au service de l'intérêt général.

Pour cette tâche, nous avons besoin de vous. Il importe en particulier que la composition du conseil d'administration reflète la diversité des adhérents. A vos candidatures ?

Ph. L.

Rapport d'activité *Philippe Lapresle*

Les initiales entre parenthèses en fin d'article désignent la personne qui a suivi le dossier.

Kerourio - Depuis septembre 2021, l'ADEC est intervenue à plusieurs reprises à propos des remblaiements menés par un particulier pour, selon lui, faire un potager et mettre des chèvres ou des moutons. Nous nous sommes inquiétés car il y avait un décalage manifeste entre la modestie du projet et la quantité de terre amenée. Nous avons à plusieurs reprises alerté la municipalité au vu de l'ampleur des remblaiements et des atteintes à la zone humide proche. Le maire, l'adjoint à l'environnement, les policiers municipaux sont intervenus, obtenant des promesses jamais tenues.

L'ADEC constate que cette personne met la commune et les riverains devant « le fait accompli » et qu'elle ne respecte pas la réglementation sur les zones humides, essentielles pour l'eau et la biodiversité. André Lomenech a sollicité Lorient-Agglomération qui a la compétence sur la gestion des milieux aquatiques pour que lui soient clairement indiqués ce qu'il peut et ne peut pas faire. La commune refuse par ailleurs que le haut du terrain serve au stationnement permanent d'engins de chantier.

Nous avons préparé un dossier qui sera transmis à la police de l'eau si de nouvelles atteintes à la zone humide sont constatées. (CJ/HM)

Mise à 2x2 voies de la D769 (route de Plouay)

Une enquête publique s'est tenue en octobre. Elle ne portait pas sur le projet lui-même qui reste inchangé et inclut les améliorations obtenues par l'ADEC, les riverains et la municipalité en matière de réduction du bruit. Cette nouvelle enquête portait sur l'impact du projet sur l'eau, la flore et la faune.

Vu les incidences de ce projet pour notre commune et l'épaisseur du dossier, l'ADEC a organisé une réunion publique d'information le 20 octobre.

Nous avons pointé les lacunes du dossier : non prise en compte de l'impact de la pollution atmosphérique sur la santé, nécessité d'encre mieux protéger contre le bruit (rehaussement ou prolongation des protections, limitation de la vitesse). Si des mesures pour réduire les conséquences sur l'environnement ont bien été prises, le bilan est malgré tout négatif : près de 1200 m de ruisseau et 14 000 m² de zone humide sont impactés, 3,7 ha de boisement détruits. Le projet de compenser à Langonnet les déboisements faits à Caudan nous a semblé inacceptable, la recréation de zones humides en « remplacement » de celles détruites nous a semblé illusoire.

Lors de notre déposition à l'EP de 2019, nous nous étions interrogés sur la pertinence du projet eu égard à son coût environnemental et financier, ses conséquences en termes d'augmentation du trafic, d'étalement urbain. Cela reste vrai. L'urgence climatique, les menaces accrues sur la biodiversité, la nécessaire réduction de l'artificialisation des sols, l'essor du télétravail qui diminue les mouvements quotidiens domicile-travail et la prise de conscience de la pollution aux particules fines sont de nouveaux arguments plaidant pour une remise en cause du projet, mais sans doute était-il trop tard, le préfet ayant signé la déclaration d'utilité publique en septembre 2019. Par ailleurs, l'assemblée générale de l'ADEC de mars 2021 avait rejeté l'étude d'un projet alternatif.

La commissaire-enquêtrice a finalement donné un avis favorable assorti de trois recommandations :

« - mise en place d'un comité technique de suivi des mesures de compensation relatives aux cours d'eau ,
- réaliser un suivi de la qualité de l'air,

- créer, en lien avec la commune, un comité local de suivi, comme le Département s'y est engagé. Pourront être examinés par ce comité le suivi de la qualité de l'air et du bruit, la mise en place des protections acoustiques d'ores et déjà prévues, voire additionnelles (écrans bas), le suivi des mesures environnementales ainsi que la recherche de parcelles à boiser afin d'améliorer encore la compensation boisements sur le territoire communal. »

Le préfet doit maintenant signer la déclaration d'utilité publique en reprenant (ou non) les recommandations de la commissaire-enquêtrice. Dès lors, les travaux pourront être entrepris. Si la création d'un comité local de suivi était actée, l'ADEC demanderait à y participer.

Ramassage des déchets

En 2022 encore, deux nettoyages ont été effectués. Le 19 mars, 52 personnes ont récolté 400 kg de déchets. Le 17 septembre, pour la Journée mondiale de nettoyage de la planète, nous étions 47 et avons ramassé 260 kg. Vu l'essoufflement de la mobilisation et la baisse régulière du poids collecté – ce qui est une bonne nouvelle – nous avons décidé d'abandonner le nettoyage de printemps. Prochain rendez-vous en septembre 2023. (PL)

« La fabrique à nichoirs » -

L'ADEC a répondu à un appel à projet de l'Agglo pour le « mois de la biodiversité et du développement durable » en proposant

- la création de nichoirs pour oiseaux et d'hôtels à insectes par les jeunes de l'espace jeunes encadrés par Alexandra Goinvic, designer-plasticienne d'origine caudanaise, ce qui a été fait durant les vacances de printemps ;

- leur mise en place à l'EHPAD Ti Aieul et, à cette occasion, une animation sur les oiseaux et les enjeux de la biodiversité par la LPO (ligue de protection des oiseaux). Cette animation a été menée le 15 juin en présence de résidents de l'EHPAD, des jeunes ayant fabriqué les nichoirs et d'élus.

L'Agglo et la municipalité nous ont accordé des subventions de 800 et 200 euros pour ce projet. Nous les remercions. (PA)

Conférences et débats

Conférence « Logement et énergies fossiles : comment réduire la facture ? »

La conférence animée par Pierre Le Rouzic de l'ALOEN (agence locale énergie - climat Bretagne Sud) a regroupé 28 personnes le 18 mai. Limiter sa consommation (éteindre les appareils en veille, ne pas surchauffer le logement) et bien isoler (de préférence par l'extérieur) sont les deux préalables à tout projet d'installation d'un nouveau mode de chauffage. Une fois l'isolation réalisée, la pompe à chaleur et la chaudière (ou poêle) à granulés de bois sont les meilleures façons de sortir des énergies fossiles. (CJ)

Pour tout renseignement : <https://aloen.fr> - 02 97 21 29 38

Festival Alimenterre

Dans le cadre de ce festival annuel de documentaires sur l'alimentation et l'agriculture, l'ADEC a organisé le 24 novembre la projection du « Dernier des laitiers », un documentaire sur l'élevage laitier en Bretagne. Nous avons invité Hélène Ezanno, éleveuse laitière à Caudan, et Hélène Bouteloup, chargée de mission à Audélor. La première a parlé de son métier, de ses difficultés et de ses enjeux, la seconde a présenté les chiffres récents du recensement agricole. Des échanges intéressants suivis par une trentaine de personnes. (CJ)

Extension de la zone d'activités de Kerpont

Avec deux autres associations (Bretagne Vivante et Eau et Rivières), l'ADEC a été invitée à une réunion d'information le 20 octobre. Lorient Agglo y a justifié le projet d'extension : il y a actuellement dans le pays de Lorient 109 demandes provenant d'entreprises, représentant 37 ha, alors que seuls 21 ha sont disponibles, dont 8 déjà réservés. Sur les 20 ans à venir, les besoins de terrains en zones d'activités artisanales ou industrielles sont estimés à 200 ha. Le schéma directeur des zones d'activités de 2019 prévoyait l'extension, dans un premier temps, de 11 zones, soit un total de 70 ha. L'extension de Kerpont, la plus importante, porte sur 37 ha :

- la zone de Lézévorch, au nord de la N165, entre le lotissement de la Montagne du Salut et Hortibreizh : 15,9 ha ; 22 lots sont prévus pour des activités artisanales.

- la zone de Kerloïc, au sud de la N165, au niveau de l'échangeur du Toul Douar : 21 ha ; 5 grands lots sont prévus pour des activités industrielles ou de logistique.

L'acquisition des terrains est en cours ; la perte de terres agricoles est compensée individuellement pour un agriculteur et collectivement par des financements, notamment de la filière lait.

Deux réunions publiques présentant le projet d'extension devraient avoir lieu en 2023. Les travaux de voirie sont prévus en 2024 et la commercialisation des lots en 2025. A plus long terme, une extension supplémentaire concernera tous les terrains entre la zone de Kerpont et la voie ferrée (40 ha).

Sans nier les besoins des entreprises, les 3 associations ont remarqué que ces extensions se font une nouvelle fois aux dépens des terres agricoles et des espaces naturels dont on a aussi besoin pour répondre aux besoins alimentaires, préserver la biodiversité et s'adapter au dérèglement climatique. Elles considèrent que participer au financement de la filière lait ne compense en aucun cas la perte des terres agricoles.

A propos de la zone de Lézévorch, l'ADEC a rappelé les risques que la coexistence des zones d'activités et des zones d'habitat (lotissement de la Montagne du Salut) fait peser : les nuisances engendrées (bruits, odeurs, pollutions, circulation) peuvent amener à des conflits de voisinage, comme le montrent les exemples de Kerourio, Kergoussel, Kerhet. La zone tampon boisée (50 m de large) qui a été récemment plantée ne peut pas suffire à protéger les riverains. (JME/PL)

Avec d'autres associations

Anciennes poudrières de Quéven - L'ADEC a répondu positivement à l'invitation de l'association de Quéven Den Douar à soutenir son action en faveur d'une reconversion du site des anciennes poudrières en espace naturel. Ce site situé sur la rive droite du Scorff entre le pont de la voie rapide et le Pont Brûlé est un site militaire où la Marine a stocké des munitions dans des souterrains jusqu'au début des années 2000. Un projet d'implantation d'une société de défense balistique sur ce site est défendu par Lorient-Agglomération. Den Douar considère au contraire que ce site qui s'étire sur 1,3 km le long du Scorff a une vocation d'espace naturel qu'il convient d'ouvrir à tous.

Artificialisation des espaces agricoles et naturels - Aux côtés d'autres associations environnementales du pays de Lorient (Bretagne Vivante, Cohérence, Den Douar Douar, Eau et Rivières de Bretagne, Nature et Culture, Tarz Heol, etc.), l'ADEC participe depuis 2019 à un collectif visant à limiter l'artificialisation des terres agricoles et naturelles. Fin novembre, les associations ont rédigé un texte précisant leur argumentation. Les déformations parues dans la presse et la polémique qui a suivi nous amènent à le citer largement. (JME/PL)

« Les effets destructeurs du changement climatique impactent de plus en plus nos vies quotidiennes : canicule, sécheresse, eau devenant un produit rare, même en Bretagne, phénomènes de crises climatiques plus fréquents, et on connaît le rôle important des espaces agricoles et naturels pour réguler le climat (...). L'alimentation de nos territoires, notre souveraineté alimentaire, la réduction de l'empreinte écologique de notre alimentation (produire local, consommer local) sont désormais des objectifs majeurs. Le développement d'une agriculture au plus près de l'attente et des besoins de la population résidente doit s'appuyer sur des disponibilités foncières aujourd'hui absentes. (...) La protection d'une biodiversité riche dans notre territoire, et notamment en lisière des zones urbaines, nécessite une protection attentive des « corridors et continuités écologiques » (...) Dans le Morbihan, chaque année, 0.5 % des terres agricoles disparaissent au profit de l'urbanisation (habitat, activités économiques, équipements et voiries). Cette perte est très préoccupante. Audélor la chiffre à 380 ha/an depuis 2007 sur le territoire du SCoT. (...) Si nous nous félicitons que le rythme d'artificialisation des sols a

régressé par rapport aux années antérieures, nous ne pouvons admettre que cela se poursuive à un niveau encore excessif. Ne doit-on pas maintenant inverser la démarche : de quelles surfaces supplémentaires a besoin le pays de Lorient pour répondre de façon satisfaisante à ses besoins en matière d'alimentation, de résilience aux problèmes de changement climatique, de protection de la continuité écologique, de maintien de réservoirs écologiques assurant la protection de notre biodiversité comme de nos paysages ?

Cela sans mésestimer le nécessaire développement économique et de l'emploi, et donc ses besoins en surfaces constructibles. Mais sans exclusive ! Si le maintien et la progression de l'emploi sont un des principaux objectifs des collectivités locales, ce n'est pas le seul et déterminer l'aménagement de notre territoire à partir de ce seul axe est une erreur, comme serait une erreur de ne concevoir la croissance qu'au détriment des espaces agricoles et naturels. (...) Un débat public est nécessaire. »

Pas d'appel à la décroissance, mais un appel au débat !

Kergadaud - Le projet d'extension de l'IME a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est achevée le 18 février. En réponse à nos interrogations concernant cette extension prévue dans le secteur du bois de Kergoff prisé des Caudanais, des garanties nous ont été données (aucune atteinte aux bois, maintien des sentiers, limitation des espaces construits, etc.) Au vu de ces éléments et de l'intérêt social du projet, l'ADEC a simplement demandé qu'aucune extension supplémentaire ne soit possible.

Sentiers - Tro Glaz Kaodan : la fédération française de randonnée pédestre a rafraîchi le balisage ; l'ADEC a entretenu le tronçon suivant le ruisseau dans le bois de Kerio (arbres tombés dégagés).

Vallée du Scorff : le projet de sentier que nous avons porté depuis longtemps, a été relancé à l'initiative de la municipalité et des services de Lorient-Agglomération. Une solution a été trouvée au départ du Château du Diable. Sous réserve de l'accord des services de l'État pour passer sous le pont de la voie express, le tracé rejoindrait Kerviec et continuerait via le Vinguen jusqu'au Scouhel. (JCT)

En bref :

Kerustantin : la mobilisation des riverains, des adhérents de l'ADEC et de la commune a stoppé le projet de M. Rio. Sur décision de justice, l'entreprise a remis en état le site. Reste à savoir quoi en faire.

Modification du PLU : l'ADEC a approuvé les nouvelles règles qui stoppent la construction dans les hameaux et la restreignent considérablement à Kervoter-Kerourio, Kerfléau et St Séverin. Désormais, l'essentiel des nouvelles constructions se fera autour du bourg, notamment à Lenn Sec'h. En revanche, l'association a émis de fortes réserves sur l'extension de la zone d'activités de Kerpont.

Révision des statuts : à la demande des services préfectoraux, les statuts de l'association qui dataient de 1976 ont été révisés et validés par une assemblée générale extraordinaire le 15 septembre.

Forum des associations du 3 septembre : l'ADEC y était présente.

Rapport financier *Hervé Mélédo*

DÉPENSES		RECETTES	
Frais de secrétariat et divers	160,50 €	Adhésions ADEC	420,00 €
Assurance Groupama	145,50 €	Dons divers	20,00 €
Adhésion Eau et Rivières	50,00 €	Subvention municipale	222,00 €
Projet nichoirs et hôtel à insectes : organisation de l'atelier (encadrement, petit matériel) ; animation par la LPO	1050,00 €	Subvention Lorient-Agglomération appel à projet	800,00 €
		Subvention municipale exceptionnelle	200,00 €
		Intérêts sur livret	5,30 €
TOTAL	1406,00 €	TOTAL	1667,30 €

RÉSULTAT = 261,30 €

Avoir au 01/01/2022 = 928,16 €

Avoir au 01/01/2023 = 1189,46 €

Adhérents en 2022 : 42

Les adhérents ont été régulièrement informés par courrier électronique de l'action de l'association.

Si vous n'avez rien reçu, vérifiez que les messages de l'ADEC ne sont pas considérés comme des spams et mis aux « indésirables » ou envoyez-nous votre adresse par un mail à adec-caudan@orange.fr

Conseil d'administration

Il est composé de : Pascale Audoin, Déborah Defossez, Jean-Michel Evanno, Jean-Yves Henry, Christian Joubier (secrétaire), Philippe Lapresle (président), Hervé Mélédo (trésorier), Jean-Claude Talhouarn.

Tiers sortant : Jean-Michel Evanno, Philippe Lapresle, Hervé Mélédo.

Le conseil d'administration se réunit 5 à 6 fois par an. Il décide des prises de position de l'association, suit les différents dossiers. La fonction est bénévole.

Pensez à renouveler dès aujourd'hui votre adhésion !